

## Renouveau politique : cinq avancées majeures et cinq actes manqués

Après les scandales récents, un groupe de travail « Renouveau politique » a été créé à la Chambre, pour décider de nouvelles pratiques en matière de gouvernance. Mardi, il terminait ses travaux - seules quelques bilatérales sont encore prévues pour d'ultimes modifications à la marge, avant la rédaction du rapport final. Et le moins que l'on puisse dire est que majorité et opposition ne s'accordent pas à l'heure de dresser le bilan. Jugez plutôt, à travers les cinq avancées majeures mises en avant surtout par la majorité (mais aussi par différents partis

d'opposition) et les cinq principaux reproches de la minorité. Laquelle estime le résultat très « light, light » (CDH), équivalent à « des cacahuètes » (SPA), en décalage avec les attentes des citoyens (verts, PTB...), sans parler de ceux qui ont aussi l'impression « d'avoir été utilisés comme des marionnettes » (PS).

### CE QUI EST ACQUIS

#### Une vraie transparence et des plafonds

► **Transparence.** La transparence des mandats et rémunérations était l'une des principales ambitions politiques après l'opacité ayant conduit à différents scandales. La majorité, comme l'opposition, souligne cette avancée notable : « toutes les rémunérations politiques publiques brutes » seront publiées, et ce, « sur la base des fiches fiscales ».

► **Publication des salaires privés.** Durant les débats, les partis de la majorité n'y étaient pas favorables, mais in fine, ils ont rejoint ceux de l'opposition qui réclamaient la publication, non seulement des mandats et salaires publics des politiques, mais aussi privés, sur le modèle qui prévaut pour les eurodéputés. Est donc acquise « la publication des rémunérations privées, dans une fourchette, comme le font déjà les parlementaires de l'Union européenne ». Un consensus obtenu lors de contacts bilatéraux. Et qui permet à la majorité de montrer qu'elle a fait de réelles concessions... qui ont même surpris l'opposition.

► **150 % all in, pour les mandats publics.** Actuellement, un mandataire ne peut gagner plus que 150 % de la rémunération parlementaire (même s'il cumule). Mais il y a des exceptions, notamment pour les fonctions spéciales à la Chambre : président de commission, questeur, chef de groupe... Malgré les réticences de la N-VA ou du VLD, un accord a été trouvé pour que tous les mandats publics rentrent dans ce plafond (excepté le président de la Chambre. Et le groupe de travail veut que la règle soit « applicable à l'ensemble des parlements ».

► **Réduction d'un tiers du salaire du président.** Ceci résulte d'un accord de majorité... ce qui fait bondir l'opposition : « la rémunération du président de la Chambre est réduite à la norme du Premier ministre + 1 euro ». Soit une perte mensuelle nette de 5.500 euros (son salaire passe de 16.925 à 11.477 euros + 1). Si les 150 % lui avaient été appliqués, il aurait perdu 2.500 euros supplémentaires.

► **Salaires liés à la présence en commission.** C'était une proposition PS : lier la rémunération parlementaire au travail effectué en commission, donc à la présence lors des votes. Au départ, le CD&V était contre et le VLD ne voulait pas en parler. Finalement, c'est accepté : on réduira « si nécessaire l'indemnité d'un parlementaire d'une façon comparable à ce qui se passe déjà en cas d'absence lors d'une séance plénière ».

MARTINE DUBUISSON

## Samusocial L'incroyable inflation des jetons

De 6.000 euros brut en 2006 à 19.000 euros brut en 2015, par personne : c'est peu dire que les rémunérations de Pascale Peraïta et d'Yvan Mayeur ont augmenté de manière exponentielle en dix ans... En fait, elles ont triplé. C'est l'un des grands enseignements de la première réunion de la commission d'enquête sur le Samusocial, qui s'est tenue ce mardi. Le rapport gouvernemental avait déjà démontré que le duo contesté avait perçu les deux tiers des jetons de présence des administrateurs pendant plusieurs années.

Au fur et à mesure des auditions, le tableau se précise et a tendance à se noircir. Ainsi, les deux commissaires envoyées par l'exécutif bruxellois ont assuré n'avoir retrouvé la trace d'aucun procès-verbal ou de registre de présence des réunions entre 2006 et 2016. Or, ce sont les seuls documents qui permettraient de prouver la tenue effective des réunions des administrateurs... Pour rappel, à 140 euros le jeton par réunion, le bureau du Samusocial aurait dû se réunir deux à trois fois par semaine pour justifier les montants perçus par l'ancien bourgmestre de Bruxelles et l'ex-présidente du CPAS. Selon les commissaires, il s'agissait surtout de travail de coordination, de recherche d'immeubles et de contacts téléphoniques.

#### Un pécule de sortie pour Peraïta ?

Plus surprenant encore : Pascale Peraïta <a, selon les commissaires, perçu des jetons de présence alors qu'elle n'était même pas membre du conseil d'administration, mais bien directrice de l'ASBL. Un poste pour lequel elle percevait déjà un salaire de quelque 190.000 euros brut annuels. Ce montant avait d'ailleurs fait polémique quand il a été révélé en 2013. Cerise sur le gâteau : tout ce système semble s'être mis en place en contradiction avec les statuts de l'ASBL. Ceux-ci ne prévoyaient pas, avant 2014, la capacité pour l'AG de fixer et d'octroyer des jetons de présence.

Une autre information a achevé les députés : le fait que Pascale Peraïta est en congé sans solde pour son poste de directrice du Samusocial depuis son accession à la présidence du CPAS de Bruxelles, en 2013. D'après la commissaire du gouvernement, les règles de droit doivent s'appliquer. Cela veut dire que le contrat de travail existe toujours. Aux membres de l'assemblée générale de l'ASBL de prendre une décision... Plusieurs députés se sont inquiétés que Pascale Peraïta ait encore droit à un pécule de sortie (c'est en tout cas prévu noir sur blanc dans la convention de congés sans solde).

En toile de fond, la commissaire San-

drine Cnapelinx a dénoncé « l'amateurisme » et « l'opacité » de la gestion du Samusocial. Elle a notamment confirmé l'organisation, par le CA du Samu, de réunions parallèles auxquelles les commissaires gouvernementaux auraient dû être conviés mais ne l'ont pas été. Elle a demandé, à plusieurs reprises, que le CA lui transmette son règlement d'ordre intérieur. Le 14 février 2017, Yvan Mayeur a insisté, selon elle, sur l'importance de maintenir une « souplesse » dans l'organisation des réunions.

La commission d'enquête avait prévu d'auditionner les deux envoyés permanents du gouvernement au CA du Samusocial. Comme la première séance a tiré en longueur, les deux hommes devront se représenter jeudi matin à 8h30. Les inspecteurs des finances seront également entendus : la gestion des deniers de l'ASBL privée a été dans leur collimateur dès 2013. Les auditions d'Yvan Mayeur et de Pascale Peraïta auront lieu dès que possible. La pression est en tout cas maximale sur l'ex-présidente du CPAS, qui ne souhaite pas répondre aux questions : pour la patronne du PS bruxellois, Laurette Onkelinx, « se soustraire à une commission d'enquête est un manquement grave ». ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

# Wallonie Le MR au secours des allocations familiales

Le parlement wallon demeure en pleine zone de turbulences. Mardi, le ministre CDH Maxime Prévot était très attendu devant la commission des Affaires sociales. Et il n'a pas déçu son auditoire à propos d'un de ces dossiers ultrasensibles qui traversent une sacrée tempête depuis la décision de Benoît Lutgen de laisser le PS au bord du quai. On veut parler des allocations familiales dont la Wallonie obtiendra la gestion complète au début du mois de janvier 2019. Dans un an et demi donc...

En février, la coalition PS-CDH avait accouché d'un accord sur base du principe « un enfant vaut un enfant », soit 155 euros par mois pour chaque rejeton et 165 euros de 18 à 24 ans, peu importe le rang dans la fratrie. Que devient ce modèle qu'il est urgent de concrétiser pour faire face aux défis qui se poseront dans un an et demi ? Est-il bon à jeter avec l'exécutif sortant ?

Sans vergogne, Maxime Prévot a annoncé au parlement qu'il continuerait à avancer malgré la situation inédite que la Wallonie traverse : « *Les groupes de travail sur les allocations familiales ne sont pas suspendus. L'ensemble du package sera soumis au gouvernement le 20 juillet prochain. Je ne doute pas que ce gouvernement, quelle que soit sa composition, validera cette mise en œuvre.* »

Abandonnés par le CDH en rase campagne, les socialistes ont bien failli s'étrangler : comment porter ce dossier jusqu'au gouvernement alors que les cabinets ne s'adressent plus la parole ? Le député Nicolas Martin y est allé d'une métaphore audacieuse à l'intention du ministre : « *Vous donnez l'impression d'un mari volage qui veut une maîtresse, lui promet le mariage, mais continue de vouloir faire des enfants*

*avec sa partenaire actuelle.* »

Dans le rôle de la maîtresse potentielle : le MR... Les libéraux accepteraient-ils de soutenir un texte qui porte la signature du PS et du CDH ? Selon le président Olivier Chastel (voir l'interview en pages 2 et 3), il semble que oui, vu l'urgence et la gravité de la situation : « *Il y a un problème : tout cela doit être prêt pour payer les allocations en 2019. Dans toutes les entités du pays, on a des difficultés pour régler cela. Je trouve assez normal que si le projet est prêt, Maxime Prévot l'amène sur la table du gouvernement.* »

## Le MR et le (dé)cumul

Autre surprise : les députés wallons ont vu débouler ce mardi une proposition de décret du MR qui plaide pour une modification des règles sur le cumul des mandats, assez semblable à l'hypothèse de travail sur laquelle planchaient Elio Di Rupo, Benoît Lutgen et Olivier Chastel à l'automne dernier. Un principe de base : pour les prochaines élections, on oublierait le critère du taux de pénétration des députés et on autoriserait le cumul pour les mandataires des communes de moins de 50.000 habitants.

« *Une initiative qui tombe comme un cheveu dans la soupe* », a sanctionné Stéphane Hazée, chef de groupe Ecolo à Namur. Mais les libéraux ont très vite relativisé l'importance de ce texte porté devant toutes les assemblées : ce décret, comme d'autres portant sur la gouvernance, a été déposé avant la crise actuelle, la position était connue. Il ne faudrait donc pas y voir malice, toutes les discussions sur le sujet restant possibles. ■

ERIC DEFFET

## JUDICIAIRE

### Le CPAS porte plainte contre Peraïta

Pascale Peraïta n'a pas que des ennuis à cause du Samusocial. Mardi, la RTBF a annoncé que le CPAS de la Ville de Bruxelles déposait plainte contre elle pour le bail d'un immeuble. Le conseil de l'aide sociale reproche à M<sup>me</sup> Peraïta d'avoir fait, de sa propre initiative, modifier les conditions du bail de ce bâtiment, le Domaine Latour de Freins. Les conditions décidées par le conseil de l'aide sociale ne se sont pas retrouvées intégralement dans le bail signé avec le locataire. Le député Défi Emmanuel De Bock a écrit à la Cour des comptes pour que celle-ci puisse auditer les conditions d'octroi du patrimoine public du CPAS de la Ville de Bruxelles. Il déplore un manque de transparence dans le chef du CPAS, alors que la Région bruxelloise a payé plusieurs millions pour rénover le bâtiment.

A.-C.B.

## CE QUI EST REJETÉ

### Pas de décumul ni de limitation de mandats privés

► **Rien sur le décumul.** C'est le reproche majeur de l'opposition : l'absence du moindre élément d'accord sur le décumul entre mandat parlementaire et mandat exécutif local (bourgmestre, échevin, président de CPAS). Or, un compromis n'était pas impossible. Entre ceux qui prônaient le décumul intégral (PS et verts) ; ceux qui plaidaient pour le décumul dans les communes de plus de 50.000 habitants (MR et CD&V), ou 20.000 âmes (SPA) ; ou les partisans du cumul pour seulement 25% des députés (CDH). Mais N-VA et VLD étaient opposés à toute interdiction linéaire. Résultat ? Aucun accord.

► **Pas d'interdiction pour le président.** Plusieurs partis (surtout d'opposition) voulaient empêcher le président de la Chambre de cumuler avec des « fonctions annexes » (sauf conseiller communal/de CPAS). Le CD&V, rejoint par la N-VA, ne voulait autoriser que certains mandats secondaires, le MR ciblait quelques incompatibilités. In fine, il est précisé que « le président peut être membre d'un conseil communal ou de CPAS », mais pas bourgmestre, échevin ou président de CPAS. Pour le reste, rien n'est formellement interdit : on « attend » du président « qu'il soit toujours disponible pour son mandat » ; on lui demande d'être « extrêmement prudent en ce qui concerne l'exercice d'activités secondaires » ; et on ne parle d'« incompatibilité » que si une activité porte « atteinte à la dignité de la fonction », si « son indépendance est mise en cause » ou en cas de conflits d'intérêts. L'opposition râle.

► **Rien sur les mandats privés.** « Intégrer les rémunérations privées dans le calcul des 150 % » de l'indemnité parlementaire, comme le voulaient les verts, n'a pas été retenu. La suédoise n'en voulait pas.

► **Pas de registre de lobbyistes auprès des cabinets.** Désormais, les lobbyistes œuvrant à la Chambre devront s'inscrire dans un registre des lobbies au parlement et respecter un code de conduite. Plusieurs partis d'opposition plaidaient pour qu'un tel registre existe aussi pour les cabinets ministériels et les administrations. Ce ne sera pas le cas.

► **Un député avocat peut attaquer l'Etat.** Echaudés par le Kazakhstan, les partis s'étaient quasi accordés durant les débats pour interdire aux députés « d'agir en qualité d'avocat pour ou contre l'Etat ». Ce n'est pas retenu, manifestement faute d'accord dans la suédoise.

M.A.D.

## Nollet « Je crains que, faute d'accord fédéral sur le décumul, on ne fasse rien en Régions »

ENTRETIEN

L'une des figures de proue du groupe « Renouveau politique », l'Ecolo Jean-Marc Nollet, est plutôt (très) déçu de ses résultats. Il espérait d'autres avancées. Et craint que les freins mis au fédéral n'empêchent certaines réformes du côté francophone, au moment où la gouvernance est centrale dans les discussions politiques.

### Votre déception majeure ?

Elle est double. Sur la forme : contrairement à l'engagement pris par Charles Michel, on est face à des propositions qui viennent exclusivement de la majorité. Sur le fond : le résultat manque d'ambition et n'est pas à la hauteur des attentes des citoyens. Le MR et la majorité ne se rendent pas compte de l'ampleur de la crise de confiance.

### Mais qu'est-ce qui manque le plus dans les conclusions ?

Il n'y a rien sur le décumul. Les

partis de la majorité ont travaillé avec le plus petit commun dénominateur.

### On vous dira que les affaires n'étaient pas liées au cumul...

C'est vrai qu'une des causes des affaires était l'absence de transparence et de contrôle. Et la majorité a finalement accepté l'idée d'une transparence des rémunérations privées. Mais le Kazakhstan, c'est lié à un cumul entre parlementaire et avocat ; Publi-fin, entre bourgmestre et patron ; le Samusocial, entre bourgmestre et mandat dans une ASBL. Dans chacun des scandales, il y a un problème de cumul. Et nos propositions ne visent pas que le cumul député-bourgmestre.

### Un autre regret particulier ?

Elle concerne la participation citoyenne : on n'a pas retenu l'idée de panels citoyens tirés au sort. Qu'est-ce qui empêche une expérience pilote, avec 17 citoyens tirés au sort et 17 parlementaires ?

Vous craignez que les blocages constatés au fédéral se répètent dans les discussions actuelles entre francophones ?

Oui, car on entend que « les autres niveaux de pouvoir doivent avancer aussi », comme si tout le monde devait travailler avec ce plus petit dénominateur commun et qu'être en avance sur les autres serait critiquable. Non, qu'on tire les autres vers le haut. Je crains donc que, faute d'accord sur le décumul au fédéral, on ne fasse rien non plus dans les Régions. Aujourd'hui, il faut des institutions vertueuses. La Flandre doit prendre conscience de ce qui va changer du côté francophone et ici au fédéral. J'espère qu'elle rejoindra rapidement notre niveau d'exigence.

Mais vous avez des signaux montrant que le MR, lié aux partis flamands au fédéral, pourrait freiner sur la gouvernance ? Sur le décumul, oui. D'où la théorie du plus petit commun déno-

mineur. Il s'appuierait sur le fédéral pour refuser le débat car, même en limitant le cumul dans les communes de plus de 50.000 habitants, c'est Bart De Wever qui est visé.

### Si c'est le cas, c'en est déjà fini des discussions Ecolo-MR ?

Je ne suis pas président mais, pour Ecolo, cette question d'un mandat temps plein est au cœur de notre conception du système politique, qui est de partager le pouvoir. Et les problèmes de concentration du pouvoir, de disponibilité et de conflits d'intérêts ne seront pas réglés avec un plafonnement des rémunérations. Ainsi, il n'y a pas de réunion de commissions à la Chambre en dehors des mardi et mercredi, car les lundi et vendredi sont réservés aux conseils et collèges des communes. Le règlement est organisé pour les cumulards, alors qu'on est payé à temps plein. ■

Propos recueillis par  
MARTINE DUBUISSON